

**DEPARTEMENT DES
LANDES**

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 00

Votants : 26

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 27 Mai 2024 à 14h00.

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Mai, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au siège du syndicat, situé au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques.

Délégués titulaires présents :

M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. CARRERE Christian, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. COUBLUCQ Laurent, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DULAYET Maurice, M. DUMAS Fabrice, M. DUTREUILH Damien, M. DUVIGNAU Philippe, M. GARBAY Alain, M. LABAT Léopold, M. LABORDE Philippe, M. LALANNE Guillaume, Mme LANUQUE Véronique, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, Mme OMICUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain, Mme PEGUILHE Isabelle, M. POUBLAN André, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants présents :

M. LESCASTREYRES André,

Délégués titulaires excusés :

M. BARGELÉS Lionnel, M. CAPERAN Michel, M. DAVANTÈS Jean-Charles, Mme ERIDIA Martine, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LARROUTURE Thierry, M. LAURETET Denis, M. LESGOURGUES Régis, Mme PEYSALLE Florence, M. SAKELLARIDES Didier,

Délégués suppléants excusés :

M. BACHERÉ Robert, M. LANOT Hervé, M. LANSAMAN Etienne,

Délégués titulaires absents :

M. BARRY Hervé, M. BRUNET Gilles, M. CASTEL Philippe, M. CASTET Pascal, M. CRABOS Robert, M. DARRIBERE Didier, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DUIZIDOU David, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. LAFFITTE Philippe, M. LALANNE Philippe, M. MARQUIS Christophe, M. SOUSTRA Thierry, M. TONON Philippe, M. VIDAUCOSTE Sébastien

Délégués suppléants absents :

M. BOURDE-BARRERE Vincent, Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, M. GUICHENEUY Hervé, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. LAULHE Jean-Luc, M. NOVEMBRE Philippe, M. PRAT Jean-Bernard, M. TUCOU Max,

Secrétaire de séance : M. COUBLUCQ Laurent

Date de convocation : le 17 mai 2024



DEL2024-19 : Modification du plan de financement prévisionnel du Programme des travaux de gestion des cours d'eau au titre de l'exercice 2024

VU les règles applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L.5711-1 à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération DEL2024-14 du comité syndical en date du 21 mars 2024 relative au Programme des travaux de gestion des cours d'eau au titre de l'exercice 2024.

CONSIDERANT l'arrêté inter-préfectoral N° 40-2018-00179 portant déclaration au titre de l'article L.214-3 et déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des Luys,

Monsieur le Président expose qu'il convient de modifier le plan de financement prévisionnel et de solliciter ainsi l'intervention financière du Département des Landes, comme suit :

Actions Prévisionnelles 2024 (Département des Landes)	Plan de financement prévisionnel 2024 (Montant HT)	Prévisionnel Subventions DEPARTEMENT DES LANDES (Montant HT)	Prévisionnel Subventions AEAG (Montant HT)	Prévisionnel Subventions REGION NOUVELLE AQUITAINE (Montant HT)	Restant à charge SBVL (Montant HT)
Points ponctuels aléas (Restauration écoulement)	25 000	7500	7500	5000	5000
Gestion de la ripisylve et de l'écoulement	80 000	24 000	24 000	16 000	16 000
Protection en génie écologique	36 000 €	10 800 €	0 €	7200 €	18 000 €
Gestion des bancs et chenaux	5 200 €	1 560 €	1 560 €	1 040 €	1 040 €
TOTAUX	146 200 € HT	43 860 € HT	33 060 € HT	29 240 € HT	40 040 € HT



Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Valide le nouveau plan de financement prévisionnel présenté,

Article 2 : Décide de solliciter le Département des Landes pour sa participation financière au titre du programme d'actions prévu pour l'année 2024,

Article 3 : Décide de solliciter l'autorisation anticipée de démarrer les interventions préalablement aux décisions d'attribution de subvention,

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Laurent COUBLUCQ

Le Président,
Jean-Jacques DANÉ